



# Commission Locale de l'Eau du bassin Tech-Albères

## Compte-rendu de séance plénière

*Le mercredi 17 octobre 2012 à 10h, à Le Boulou,*

### Étaient présents :

#### Collège des collectivités :

**René ALA**, Président de la Communauté de Communes du Haut Vallespir  
**Jean AMOUROUX**, Maire de Tresserre  
**André BORDANEIL**, Maire de Maureillas-Las-Illas  
**Marcel DESCOSSEY**, Vice Président de la Communauté de Communes Albères Côte-Vermeille  
**André MARIE**, Représentant de la Communauté de Communes des Aspres  
**Christian NIFOSI**, Maire de Villelongue dels-Monts  
**Jean-Claude PORTELLA**, Maire de Cerbère  
**Alexandre PUIGNAU**, Président du SIGA Tech

#### Collège des usagers :

**Julia BAUDART-LENFANT**, Représentante du Laboratoire Arago  
**Jean BERTRAND**, représentant de la Chambre d'Agriculture

**Bernard CUENET**, Représentant d'UFC Que Choisir  
**Martine LECCIA**, Représentante de la Chambre de Commerce et d'Industrie  
**Francis MANENT**, Président du Pays Pyrénées-Méditerranée  
**René PATAU**, Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques  
**Pierre SALES**, Représentant d'EDF Production Hydraulique  
**Joseph TRAVE**, Président du Comité de Conservation de la Nature des Pyrénées-Orientales  
**Madeleine VILACECA**, Présidente de l'ASA du canal de Céret

#### Collège de l'état et de ses établissements publics :

**Pascal JOBERT**, Représentant de la DDTM 66  
**Gwenolé LE ROUX**, Représentant de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse  
**Jacky LEZEAU**, Représentant de l'ONEMA  
**Pierre VIONNET**, Représentant de la DREAL

### Étaient excusés :

**Françoise BIGOTTE**, Conseillère régionale  
**Alain FARRIOL**, Maire de Reynès  
**Michel MOLY**, Président du SCOT Littoral Sud  
**Martine ROLLAND**, Conseillère générale du canton d'Argelès-sur-Mer  
**Alain TORRENT**, Président de la Communauté de Communes du Vallespir

**Pierre-Yves BOESH**, EDF Production hydraulique  
**Eric DOAT**, DDCE 66  
**Philippe SAFFREY**, Sous-Préfet de l'arrondissement de Céret

### Étaient présents invités :

**Fabrice CAROL**, SMBVT  
**Emeric CHARRON**, CG66  
**Bruno CHEVALIER**, DDTM66  
**Séverine HUMBERT**, Syndicat Mixte des nappes de la plaine du Roussillon  
**Sylvette MARTINEZ**, ASA du Canal de Céret  
**Isabelle FARRES**, SIGA Tech  
**François TOULET-BLANQUET**, SIGA Tech, animateur du SAGE

**Alexandre PUIGNAU**, Président de la CLE, ouvre la séance. Il remercie la Mairie du Boulou pour la mise à disposition de ses locaux ainsi que les membres présents alors que plusieurs autres événements sont organisés au même moment. Il excuse M. Michel MOLY, Président du Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud, ainsi que Mme Martine ROLLAND, nouvelle arrivante au sein de la CLE en remplacement de M. Pierre AYLAGAS pour y représenter le Conseil Général.

Il rappelle les principes et les fondements juridiques des SAGE, ayant pour objet de rechercher un équilibre durable entre bon état des milieux aquatiques et satisfaction des usages. Il insiste également sur leur portée juridique qui a été renforcée en 2006 par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, les rendant opposables au tiers pour partie ainsi qu'aux divers documents d'urbanisme que sont notamment les SCOT et les PLU.

Il évoque ensuite les objectifs européens fixant l'obligation d'atteinte d'un bon état des cours d'eau en 2015 pour les affluents du Tech et en 2021 pour le Tech et les fleuves côtiers des Albères et de la Côte Vermeille. Il précise que ce bon état recouvre tant les aspects liés à la qualité de l'eau qu'à la gestion quantitative de la ressource et au fonctionnement des milieux aquatiques.

**Pascal JOBERT** souligne quant à lui l'importance de la structure formée par la CLE et le SIGA Tech sans laquelle l'atteinte des objectifs européens serait rendue encore plus difficile. Faisant référence au document produit pour l'Etat Initial du SAGE, il indique qu'en effet un choix a été fait à l'échelle nationale d'abandonner les missions d'ingénierie assurée jusqu'alors par l'Etat. Il assure cependant que l'Etat continuera à accompagner les acteurs locaux, et notamment la CLE, pour la mise en application des grandes directives européennes.

Après une brève présentation de l'ordre du jour par l'animateur, le premier point de la séance, relatif à la composition du bureau de la CLE, est entamé.

**Alexandre PUIGNAU** explique que, suite à la modification récente de la CLE ayant vu le départ de M. Pierre AYLAGAS qui était membre du bureau de CLE, le collège des élus doit aujourd'hui y désigner un nouveau représentant. Etant donné qu'une représentation géographique de l'ensemble du bassin avait primé lors de la composition du bureau, il évoque la possibilité que le nouveau membre du bureau soit un représentant de la partie aval du bassin.

Il demande ensuite si un volontaire serait intéressé pour siéger au bureau de CLE.

**Marcel DESCOSSEY** indique qu'il serait prêt à remplir ce rôle, étant en outre membre du bureau de la CLE du SAGE des nappes de la plaine du Roussillon, ce qui permettrait une meilleure mise en cohérence des deux démarches.

Aucune autre candidature étant exprimée, **Alexandre PUIGNAU** propose aux membres du collège des élus locaux de nommer M. Marcel DESCOSSEY au bureau de CLE et procède à un vote à main levée.

**Marcel DESCOSSEY est nommé à l'unanimité comme nouveau membre du bureau de la CLE pour y représenter le collège des élus en remplacement de M. Pierre AYLAGAS.**

**François TOULET-BLANQUET** présente ensuite les principaux résultats du travail réalisé ces derniers mois concernant la réalisation du diagnostic du SAGE ayant pour objectif de déterminer les divers enjeux locaux liés à l'eau et aux milieux aquatiques. (*Diaporama disponible sur demande auprès du SIGA Tech*)

Suite à cette présentation, **Pascal JOBERT** indique que concernant le risque de submersion marine des mesures sont d'ores et déjà prises pour intégrer la hausse progressive du niveau de la mer au sein des nouveaux PPRi en interdisant les constructions en dessous d'une certaine cote.

**Alexandre PUIGNAU** indique quant à lui tout l'intérêt du SAGE pour répondre aux difficultés de gouvernance sur le bassin versant et pour mobiliser l'ensemble des acteurs dans le même sens. Il prend l'exemple de la qualité de l'eau pour la baignade, pour laquelle le SAGE pourrait fixer l'objectif d'un retour à la « baignabilité » et demander un équipement en conséquence des stations d'épuration.

**Francis MANENT** souligne la problématique des calendriers en lien avec le fait que le SCOT aboutira avant le SAGE, ce qui est dommageable pour les deux outils.

**Alexandre PUIGNAU** partage ce constat. Il indique que c'est notamment la raison pour laquelle le point relatif à la réalisation d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau est inscrit à l'ordre du jour, afin d'entrer au plus vite dans une dynamique d'actions concrète autour de la gestion quantitative. Il rappelle également que les moyens alloués à l'élaboration du SAGE sont limités et qu'il s'agit d'une démarche relativement lourde et longue à mener.

Suite à cette discussion, **Alexandre PUIGNAU** indique aux membres de la CLE que le document complet présentant le diagnostic du SAGE sera envoyé à l'ensemble des membres et mis prochainement en téléchargement sur le nouveau site internet du SIGA Tech. Il invite les membres à en prendre connaissance et à formuler leurs remarques éventuelles. **Le diagnostic sera ainsi proposé pour validation au début de la prochaine séance de CLE.**

**François TOULET-BLANQUET** présente ensuite les grandes lignes du travail réalisé concernant la définition d'un scénario d'évolution tendancielle du bassin et l'analyse de ses impacts sur l'eau et les milieux aquatiques. (*Diaporama disponible sur demande auprès du SIGA Tech*)

**Pascal JOBERT** informe la CLE du travail qui va être entrepris prochainement par l'Etat en collaboration avec les acteurs locaux concernant la cartographie du risque d'inondation sur les Territoires à Risque Important d'inondation. Cette cartographie sera réalisée pour trois niveaux de crues.

**Bernard CUENET** souligne l'importance qu'il y aura dans le futur SAGE à privilégier la prévention. Il demande par ailleurs si les évolutions du prix de l'eau pour le consommateur ont été prises en compte dans les réflexions.

**François TOULET-BLANQUET** répond que ces éléments ont bien été intégrés, tant sur la tendance à la hausse du prix du m<sup>3</sup> que sur le développement d'une tarification progressive de l'eau.

De même que pour le diagnostic, **Alexandre PUIGNAU** informe les membres de la CLE que l'ensemble des résultats de ce travail leurs seront communiqués et mis à disposition très prochainement en vue d'une validation lors de la prochaine séance de CLE.

Concernant le principe d'élaboration d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau, après un bref rappel du contexte et de la demande de Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales en ce sens pour fin 2013, **François TOULET-BLANQUET** présente les résultats des réflexions menées à ce sujet lors du dernier bureau de CLE à la fois sur les éventuels intérêts d'un PGRE mais également sur son contenu potentiel et son processus d'élaboration.

**Pascal JOBERT** indique que la méthode de travail proposée lui semble être la bonne, en permettant de commencer à travailler sur cette problématique en fixant des premiers objectifs réalistes. Il souligne cependant l'importance de définir des objectifs précis et chiffrés pour le PGRE.

Il annonce par ailleurs que le Préfet organisera une réunion d'ici la fin de l'année afin de faire un tour d'horizon des suites données à sa demande concernant l'élaboration de PGRE sur les divers bassins versants du département.

**Jean BERTRAND** demande si la possibilité pour la CLE de définir des objectifs intermédiaires signifie que les résultats de l'Etude Volumes Prélevables du Tech sont mis de côté.

**Alexandre PUIGNAU** indique qu'il est tout à fait possible pour les acteurs locaux, et notamment les représentants agricoles, de porter à la connaissance de la CLE des éléments supplémentaires, voire contradictoires, avec ceux de l'étude Volumes Prélevables et qu'ils seront pris en considération au même titre que cette dernière si ils sont justifiés.

**Pascal JOBERT** ajoute que les résultats avancés par cette étude doivent avant tout servir d'objectifs à moyen-long terme. Il s'agit de premiers éléments qui serviront de base pour les réflexions mais qui sont tout à fait susceptibles d'être enrichis par des nouvelles connaissances à l'avenir.

**Jean BERTRAND** indique que la Chambre d'Agriculture estime que les résultats de l'étude Volumes Prélevables sont inatteignables, même envisagés comme des objectifs de long terme.

**Gwénohé LE ROUX** rappelle que l'étude Volumes Prélevables et le PGRE sont des outils bien distincts et complémentaires. L'étude Volumes Prélevables constitue un premier travail de connaissance destiné à alimenter les réflexions. Le PGRE, pour lequel l'Agence de l'Eau est favorable, est un outil opérationnel devant viser des objectifs intermédiaires atteignables à plus court terme.

Il ajoute que l'Agence de l'Eau aidera financièrement l'élaboration du PGRE et les actions qui y seront inscrites selon les modalités de son nouveau programme d'intervention, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier prochain, dans lequel la gestion quantitative tient une place prépondérante.

**Alexandre PUIGNAU** alerte la CLE, et notamment les représentants du collège de l'Etat et de ses établissements publics, concernant la nécessaire coordination inter-services lors du suivi et de l'instruction de certains projets. Il s'inquiète en effet de voir régulièrement des avis non cohérents entre administrations, voire entre services au sein de la même direction, et n'intégrant pas la nécessaire évaluation de l'adéquation des projets avec les ressources du territoire. Il rappelle par exemple que les PLU doivent être compatibles avec les démarches transversales que sont les SAGE et les SCOT, le second étant par ailleurs astreint à un rapport de compatibilité avec le premier.

**Emeric CHARRON** demande quelle sera l'articulation entre le PGRE et la révision des autorisations de prélèvement pour le respect d'un débit réservé au 1/10<sup>e</sup> du module. Il indique que le respect de ce débit réservé constitue en lui-même un chantier très lourd.

**Pascal JOBERT** répond qu'il ne faut pas confondre les deux aspects liés d'une part à la gestion globale de la ressource à l'échelle du bassin versant et de l'autre à la gestion de chaque prélèvement du point de vue règlementaire. Jusqu'en 2014, toute révision d'une autorisation de prélèvement intégrera l'obligation de respect d'un débit réservé égal au 1/10<sup>e</sup> du module.

**Jean BERTRAND** demande ce qu'il adviendra pour les révisions d'autorisation de prélèvements après 2014, à savoir si elles devront respecter un Débit Minimum Biologique ou le 1/10<sup>e</sup> du module.

**Pascal JOBERT** indique que les révisions des autorisations de prélèvements réalisées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 devront respecter un Débit Minimum Biologique au droit de leur ouvrage de prélèvement.

**Emeric CHARRON** demande l'état d'avancement actuel du travail de révision des autorisations de prélèvement et exprime son inquiétude de voir certaines structures lésées du fait d'un retard d'instruction pris par la DDTM.

**Pascal JOBERT** explique que ce chantier est particulièrement lourd et est en lien avec les statuts des ASA du fait de la particularité des autorisations de prélèvements pour ces structures. Il indique que la DDTM 66 a entamé ce travail.

**Alexandre PUIGNAU** revient sur la proposition d'élaboration d'un PGRE. Il synthétise rapidement les discussions et rappelle que les acteurs peuvent apporter à la CLE des résultats complémentaires à ceux de l'étude Volumes Prélevables.

Il propose ensuite à la CLE de valider le principe d'élaboration d'un PGRE nécessitant l'embauche d'un animateur dédié au sein du SIGA Tech.

**La CLE valide le principe d'élaboration d'un PGRE sur le Tech à l'unanimité.**

**Alexandre PUIGNAU** remercie la CLE et appelle les élus du 1<sup>er</sup> collège à soutenir cette demande auprès du comité syndical du SIGA Tech pour l'affectation des moyens humains nécessaires à l'élaboration du PGRE.

**André BORDANEIL** attire l'attention de l'assemblée sur le fait que la situation de la gestion de la ressource risque de s'aggraver très fortement si les prévisions à moyen terme se réalisent. Il indique que ce ne sera pas par un document non opposable comme le PGRE que la situation pourra être traitée définitivement mais par des décisions politiques fortes.

**Pascal JOBERT** répond que l'étude des Volumes Prélevables pose des bases de réflexion intéressantes. Il appartient maintenant à la concertation locale de définir les modalités d'action sur la gestion quantitative. L'Etat ne souhaite pas, pour l'heure, imposer les actions à mettre en œuvre.

**Alexandre PUIGNAU** indique que la CLE et le SIGA Tech porteront une démarche cohérente à l'échelle du bassin et menée en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Il exprime ses craintes au sujet de la réalisation de projets, et notamment d'un golf, qui risquent de ne pas être en adéquation avec l'atteinte d'une gestion équilibrée de la ressource. Il ajoute que ses inquiétudes concernent également le SCOT Littoral Sud qui devra justifier sa compatibilité avec la gestion équilibrée de cette ressource, ce qui n'est toujours pas démontré à l'heure actuelle. Il rappelle toute l'attention qu'il a porté et ses nombreuses interventions pour que la problématique de l'eau, et notamment la gestion quantitative, soit inscrite au SCOT Littoral Sud comme une priorité.

Concernant d'éventuelles contre expertises de l'étude Volumes Prélevables, **Jean BERTRAND** explique qu'une seule méthode existe pour la définition des Débits Minimums Biologiques et que seuls quelques experts sont susceptibles de la mettre en œuvre. Dans ces conditions, il semble difficile pour la Chambre d'Agriculture de mener une étude contradictoire.

**René PATAU** fait remarquer que les observations de terrain montrent que les milieux aquatiques sont de plus en plus fragiles du fait d'épisodes de sécheresse plus fréquents. Pour cette année, la Cerdagne et le Vallespir sont les secteurs les plus touchés avec des manques d'eau depuis février/mars. Du fait de l'augmentation de la température de l'eau et de la baisse des débits provoqués par les changements climatiques en marche, la dégradation des peuplements piscicoles risque de continuer voire de s'accroître à l'avenir.

L'ordre du jour étant épuisé, **Alexandre PUIGNAU** clôt la séance.